Histoire du patrimoine culturel du Sénégal

Les logiques de conservation et de valorisation

Adama DJIGO

Chercheure associée à African Studies Centre, Université Leiden (Pays-Bas)

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.8161

Résumé : La patrimonialisation de valeurs et de biens culturels ou l'appropriation de l'objet patrimonial ne sont jamais « neutres » ; elles font apparaître des enjeux culturel, identitaire, sociologique ou politique. Il semble qu'au Sénégal, les opérations de mise en patrimoine et de valorisation de l'héritage culturel, initiées par l'État ou par des communautés, découlent des idéologies politiques et des préoccupations socio-économiques. Cet article essaie d'examiner les mécanismes et les logiques qui soutiennent l'institutionnalisation, les mises en scène du patrimoine culturel relevant du registre officiel ou des entreprises de quête de références identitaires. L'analyse tourne autour de la création, la restructuration et la normalisation par l'État (colonial et post-indépendance) de mémoires et traditions historiques. Le débat porte aussi sur les nouvelles imaginations, réappropriations de racines identitaires – déferlantes sur l'espace public – et qui résultent des dénonciations de systèmes politiques, socioculturels ou des tentatives de reformulation de valeurs.

Mots-clés : politique culturelle, patrimoine, identités, valeurs, patrimonialisation, Sénégal.

Abstract: The heritagization of values and cultural goods, or the appropriation of a heritage object is never neutral; they are conjured up from cultural, identity, sociological or political stakes. It seems that in Senegal, the campaigns to establish inheritance and the development of cultural heritage, which were initiated by the State or by communities, followed out political ideologies and socio-economic concerns. This article tries to examine the mechanisms and the logic which sustained the institutionalisation, the production of cultural heritage arising from the official register, or the undertakings in pursuit of identity references. The analysis revolves around the State (colonial and post-independent) creating, restructuring and normalising of memories and historical traditions. The debate is also concerned with the new imaginations and reclamation of identity roots—unfurled in the public sphere—and causing the denunciation of political and socio-cultural systems, or the attempts to reform values.

Keywords: cultural policy, heritage, identities, values, heritagization, Senegal

Introduction

Le Sénégal possède un patrimoine culturel diversifié qui se distingue par son caractère hétérogène, global, multiforme et complexe. Ce patrimoine culturel a considérablement évolué dans le temps et dans la composition. Des dynamiques se sont opérées

dans le fonds patrimonial, liées notamment aux influences religieuses (Islam, Christianisme), à celles de la colonisation, au développement urbain, à la mondialisation, et aux effets des crises socio-économiques. Les éléments du patrimoine sénégalais reflètent une variété de sites et de monuments historiques, de pratiques, savoirs et savoir-faire qui, pour certains, remontent à très loin dans le passé (Djigo, 2015a).

Particulièrement, la colonisation française a fortement marqué les structures culturelles et la patrimonialisation, par l'État, de l'héritage culturel au Sénégal. Comme dans toutes les anciennes colonies, la France avait institué dans ce pays sa langue, son administration, ainsi que nombre de ses références urbanistiques, socioculturelles et juridiques. L'introduction au Sénégal de ces nouvelles conceptions a déclenché des processus de patrimonialisation à vaste échelle en même temps qu'elle a produit de nouvelles identités spécifiques d'une culture coloniale. D'une part, s'est effectuée la formation d'une mémoire coloniale se structurant autour des édifices stratégiques et de l'architecture urbaine dans les Quatre Communes du Sénégal (Gorée, Saint-Louis, Dakar et Rufisque). D'autre part, les recherches scientifiques, dans le cadre de l'ethnographie coloniale, ont impulsé la constitution de collections ethnographiques et archéologiques, la création d'institutions culturelles, éducatives et des dispositions juridiques pour la protection du patrimoine culturel (Djigo, 2015a).

L'histoire et l'héritage de la période coloniale ont été réappropriés par les autorités politiques de l'État sénégalais, suivant différentes logiques et idéologies. Dans le cadre de la construction de l'identité de l'État-nation et de son développement, les dirigeants ont puisé dans le répertoire des symboles et valeurs emblématiques hérités des ancêtres et du passé négro-africain. Leur entreprise s'inscrivait dans une dualité de construction et déconstruction des mémoires, héritages et identités du Sénégal (Djigo, 2015b). Dans cette logique, ils ont suscité des mixages, reconfigurations et réhabilitations de différentes racines, représentations et mémoires historiques. Par des décisions institutionnelles, des modèles culturels, lieux, mémoires, symboles, traditions et valeurs sont promus patrimoine culturel national voire universel.

À partir des années 1980, une sérieuse crise économique secouait le pays provoquant des restrictions budgétaires et ajustements structurels imposés par les institutions financières internationales (Diouf, 1992). Les difficultés économiques, la dégradation des conditions de vie et celle des mœurs ont occasionné une instrumentalisation du patrimoine culturel, de la part des communautés et des dirigeants politiques. Les mises en scène du patrimoine culturel se traduisent par la construction ou la réappropriation de mythes consolateurs, la réinvention et/ou réévaluation des valeurs identitaires acquises ou imposées. Plusieurs opérations de relecture du passé et de réappropriation patrimoniale sont de fait initiées par différents acteurs faisant émerger une floraison d'identités et de patrimoines parcellaires. Ces dernières décennies, le patrimoine fait partie des domaines régulièrement mobilisés par l'action publique dans une perspective de développement local, territorial et touristique.

Cette étude s'intègre dans un ensemble d'analyses sur les dynamiques du patrimoine culturel sénégalais abordées au cours des dernières années dans mes conférences ou mes articles et études[1]. La présente analyse d'appuie sur l'évolution du discours cultu-

[1] On trouvera dans la bibliographie les références des publications concernées.

Published in : TINE, Benoit (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

rel officiel dans les opérations de construction et patrimonialisation, par l'Etat, de mémoires ou d'identités coloniales et post-indépendances. Elle porte aussi sur les nouvelles dynamiques en jeu dans l'explosion des opérations d'appropriation de patrimoines et expressions identitaires. La question à laquelle ce travail se propose de répondre est celle du regain d'intérêt des initiatives de patrimonialisation. Comment les acteurs (politiques, socioculturels ou territoriaux) opèrent-ils des choix, notamment de sélection du patrimoine qu'ils sauvegardent ? L'angle d'approche privilégiée est l'histoire des inventaires du patrimoine national en liaison avec les stratégies de légitimation politique et idéologique des autorités coloniales et post-indépendances. Parallèlement, il s'agit aussi d'examiner les revendications identitaires et la floraison d'associations communautaires dans l'espace public, l'agenda culturel et médiatique – en marge du discours culturel officiel. Dans un premier temps, on essaie d'interroger les logiques de distinction et de reconnaissance, à travers des labels nationaux ou mondiaux (Label Unesco), qui alimentent les processus de patrimonialisation. Dans un deuxième temps, on tente de démontrer comment la notion de patrimoine produit des dispositifs protéiformes combinant un processus de patrimonialisation, des mises en récit et une instrumentalisation de pratiques socioculturelles perpétuées. Enfin l'analyse essaie d'appréhender les formes et modalités d'interprétation, de représentation et d'appropriation du patrimoine par les acteurs socioculturels qui s'y réfèrent. Cela devrait permettre de mieux saisir les signes et les fonctions que l'on attribue à ce qui fait patrimoine et sur ce qui motive sa mise en valeur.

1 Constitution de références coloniales et patrimonialisation institutionnelle

Dans sa stratégie d'exploitation territoriale et humaine à laquelle elle associait la logique d'apporter le progrès culturel et économique aux assujettis, l'autorité coloniale française imposa de nouveaux repères. Ceux-ci se traduisirent par des restructurations spatiales et socio-historiques, des valeurs culturelles et des modèles de références importés. Ainsi, les besoins de fonctionnement de la « machine » coloniale entraînaient l'importation, au Sénégal, de nouvelles références identitaires : historiques, mémorielles, institutionnelles, spatiales, socioculturelles, etc. (Djigo, 2015a). Parmi ces conceptions importées, figuraient la notion de culture occidentale de patrimoine et de patrimonialisation. Il semble utile de définir brièvement les notions de patrimoine et de patrimonialisation. Comme l'indique M. Vernières (2015, p. 7), « le patrimoine peut être défini comme un ensemble de biens, matériels ou immatériels, dont l'une des caractéristiques est de permettre d'établir un lien entre les générations, tant passées que futures ». La notion de patrimoine renvoie de ce fait à un legs qui trouve son ancrage dans un certain passé qu'il convient de préserver et de transmettre. La patrimonialisation débute par l'invention de l'objet patrimonial, viennent ensuite son identification et sa reconnaissance, puis sa sauvegarde et son exposition, et en dernière étape sa valorisation dans le cadre d'un projet de développement.

Avant la transposition de la culture et des idéologies françaises, fallait-il d'abord mettre en place un important dispositif permettant d'imposer et de consolider le pouvoir colonial. De fait, la fondation de la colonie du Sénégal fut précédée et poursuivie par la mise en place de mesures stratégiques en vue de favoriser, la domination,

Published in : TINE, Benoît (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

l'exploitation du territoire, sa protection et son extension. Ce dispositif se traduisait d'abord par l'érection d'ouvrages militaires (tels que les forts, les postes militaires, les tours de guet) et la récupération du patrimoine architectural construit pendant la période de la traite atlantique (Djigo, 2015a).

À la réalisation des édifices militaires et stratégiques se succédèrent des aménagements urbains, notamment à Gorée, Saint-Louis, Dakar et Rufisque. Ces travaux, en plus de structurer le cadre urbain, le dotaient d'un plan d'aménagement et des formes architecturales. Ils introduisaient de nouvelles représentations dans la construction identitaire et mémorielle, de nouveaux codes de reconnaissance et d'exclusion dans l'espace de vie. Les aménagements coloniaux instituaient des signaux mémoriels : à titre d'exemple, la dénomination des rues et places urbaines, l'édification de monuments commémorant des personnages ou des évènements. Les nouvelles conceptions architecturales et l'organisation spatiale eurent une influence sur la transformation des relations communautaires et la constitution de nouvelles frontières identitaires dans les réseaux sociaux « traditionnels ». Les travaux coloniaux d'urbanisation – inspirés des villes européennes – introduisaient une ségrégation dans l'occupation urbaine et une distinction entre constructions en dur et paillotes, quartiers administratifs et résidentiels, quartiers européens et africains, ruraux et citadins, et autres clivages socioculturels. Ce processus d'instauration des normes étatiques contribuait à l'émergence d'un sentiment de citoyenneté – dans les Quatre Communes du Sénégal – et l'instauration de distinctions au sein de la population colonisée (citoyens et sujets français).

Ces travaux bien qu'ils aient des visées pratiques favorisaient, dans tous les cas, l'implantation d'une nouvelle culture perceptible à travers l'organisation spatiale, les productions architecturales, les infrastructures, etc. Les monuments architecturaux produits par l'occupation coloniale furent par la suite identifiés comme un héritage culturel et une mémoire historique qui méritaient d'être conservés. Au fil du temps et avec l'adoption de textes réglementaires pour la protection du patrimoine culturel dans les territoires d'outre-mer, certains témoins architecturaux de la colonisation furent classés sur la liste des monuments naturels et des sites historiques de l'AOF (Afrique Occidentale Française). Ils étaient considérés comme patrimoine parce que témoins d'une mémoire coloniale. Ainsi, l'île de Gorée fut déclarée île historique et inscrite au classement par l'arrêté n° 2272 du 15 novembre 1944 (*Journal Officiel de l'AOF* du 9 décembre 1944, p. 834.). La patrimonialisation de Gorée était significative car l'île est symbolique et chargée de mémoire pour les coloniaux. Le site faisait l'objet de convoitise de plusieurs puissances européennes (Portugal, Hollande, Angleterre, France) mais les Français réussirent à se l'approprier en chassant leurs rivaux (Ly, 1993). D'autres monuments coloniaux, des sites archéologiques, ainsi que des lieux symboliques pour la communauté lebu.[2] de Dakar (arbres sacrés et lieux de réunion des notables du premier village lebu de Dakar) étaient proposés au classement sur la liste officielle, par la Commission des Monuments Historiques et des Arts

[2]Les relations entre la communauté lebu de Dakar et le gouvernement colonial étaient marquées par d'incessantes oppositions et transactions dans le domaine de la propriété foncière du Cap-Vert. La patrimonialisation officielle de certains lieux dont les mémoires sont appropriées et entretenues par la collectivité lebu paraissait s'inscrire dans les tentatives d'apaisement des relations entre autorités coloniales et notables lebu

Published in : TINE, Benoit (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

indigènes de l'AOF[3]. On peut citer, entre autres, une maison de traite ainsi que celle du Chevalier Stanislas de Boufflers (nommé gouverneur du Sénégal de 1785 à 1787), situées toutes les deux à Gorée. La tour de guet de [N]Dialakhar (un fortin situé à environ 40 km au sud-est de Saint-Louis) était aussi proposée au classement[4]. Cette tour fortifiée fut construite en 1856 sur ordre de Faidherbe pour protéger la colonie du Sénégal contre les attaques de chefs « indigènes » du Walo, du Fouta, du Cayor et surtout celles incessantes du roi des Maures Trarza Mohammed-el-Habib et son fils Ely (issu d'un mariage avec la princesse Guimbotte – Ndieumbeut Mbodj) l'hériter du royaume du Walo (Brunel, 1892).

Les nécessités de l'administration coloniale amenèrent le gouvernement à instituer une politique de connaissance des sociétés « indigènes ». Celle-ci reposait sur la collecte des traditions orales et historiques qui constituaient l'essence du patrimoine culturel des populations soumises. La connaissance des langues, coutumes, mœurs et traditions « indigènes » visait à satisfaire la curiosité intellectuelle et le projet d'asseoir une gestion durable et efficace du pouvoir colonial. C'est dans ce cadre que des militaires et des administrateurs coloniaux se distinguaient dans la recherche et la publication d'études consacrées à l'ethnographie et à l'histoire locales. Les traditions orales des sociétés soumises furent recueillies, traduites en français et consignées dans des manuscrits, voire publiées dans des revues scientifiques renommées (Djigo, 2015b). Cela révèle une patrimonialisation inédite des traditions orales et historiques de différents groupes ethnolinguistiques, qui étaient désormais fixées, sous la forme écrite, et archivées en vue de constituer une mémoire coloniale. La collecte de ce patrimoine oral avait aussi pour corollaire sa préservation et sa transmission aux générations présentes et futures. Car ce patrimoine culturel était menacé d'altération en raison de la place prépondérante accordée à l'écrit par le nouveau pouvoir (notamment dans l'administration et l'enseignement) et surtout des dynamiques internes profondes des sociétés « indigènes », entrainées par les références et valeurs coloniales. Au Sénégal, des acteurs coloniaux (comme Faidherbe, Binger, Gaden, Delafosse, Houdas, Clozel) et des chercheurs de l'IFAN (tels que Théodore Monod, Raymond Mauny, Charles et Vincent Monteil) ont été les pionniers de la patrimonialisation des sources orales africaines (Diallo, 1966).

Par ailleurs, les expéditions militaires organisées dans les territoires à conquérir et le besoin de connaissance des sociétés « indigènes » occasionnaient des collectes d'objets ethnographiques et archéologiques du Sénégal. Des militaires et administrateurs coloniaux constituèrent des collections privées d'objets d'usages domestiques, d'insignes du pouvoir, de parures et d'armements appartenant aux guerriers et aristocraties locales (Dembélé, 2001 ; Mbaye, 1995). On peut distinguer la collection, d'objets provenant du Sénégal, constituée par Louis Faidherbe (officier du génie) et conservée au Muséum d'Histoire Naturelle de Lille. Il y a aussi les collections de Cyprien Monborgne, de Reichenberg et d'Archinard. Elles sont conservées au Musée des Arts africains et

[3]Cf. Lettre de Monod, Théodore (n° 580/IFAN) adressée à Monsieur le Directeur des Affaires Politiques, Administratives et Sociales du Gouvernement Français, datée du 26 février 1947. Archives du Sénégal O625(31).

[4]Cf. Lettre de Monod, Théodore (n° 580/IFAN) adressée à Monsieur le Directeur des Affaires Politiques, Administratives et Sociales du Gouvernement Français, datée du 26 février 1947. Archives du Sénégal O625(31).

Published in : TINE, Benoît (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

océaniens, au Muséum du Havre et au Musée de l'Homme (Dembélé, 2001), dont les collections extra-européennes sont transférées en 2003 au Musée du Quai Branly (ouvert à Paris en 2006). Ces différentes collections constituées par des acteurs coloniaux et transférées dans des musées métropolitains – contribuant à renforcer les collections africaines des établissements muséologiques français – témoignent d'une perception patrimoniale envers les objets recueillis. Les objets archéologiques et ethnographiques sénégalais acquièrent un nouveau regard et une forme de patrimonialisation et de conservation suivant des critères scientifiques se référant à l'histoire, à la civilisation et aux arts. Par la suite, s'étaient multipliées les missions officielles de collectes de vestiges matériels et d'objets ethnographiques en AOF et dans l'empire colonial français[5]. Elles étaient particulièrement organisées dans le cadre des projets d'expositions universelles ou coloniales[6] et les initiatives de création de musées-laboratoires en métropole et dans les colonies[7].

Le déploiement de la politique coloniale engendrait l'émergence au Sénégal d'une nouvelle culture d'identification, de mise en patrimoine et de gestion des biens culturels. La mise en œuvre de cette nouvelle notion se traduisait par la collecte et la conservation de certains signes formels et symboliques des cultures locales. La nouvelle conception générait un élargissement du champ patrimonial dans ce pays, mais aussi une mise en place de dispositifs institutionnels et réglementaires pour la préservation des biens culturels. Cette perception patrimoniale importée par le colonisateur introduisait de nouvelles composantes, notamment les sites et objets archéologiques, les monuments architecturaux, les archives et les musées. Par la suite, cette forme de conservation et de mise en valeur du patrimoine est assimilée par les dirigeants de l'Etat indépendant dans leurs stratégies de construction d'une nouvelle identité nationale et de réaffirmation de valeurs ancestrales marginalisées par la colonisation.

2 Éclosion des identités locales dans les processus de développement national

Le gouvernement de la jeune République du Sénégal, dirigé par le Président Léopold Sédar Senghor, s'engagea très vite vers un retour aux sources locales et africaines pour définir et affirmer l'identité nationale. Il cherchait à ancrer l'identité nationale sur de nouvelles bases en s'enraçinant dans les cadres de référence traditionnels considérés comme une source de cohésion. Il prônait l'unité nationale en dépit des diversités

[5] On peut citer, entre autres, les missions scientifiques d'Henri Labouret (1932-1936), d'Henri Lhote (1933-1941), de Georges Waterlot (1935-1937), ainsi que celles de Marcel Griaule, qui avaient occasionné des collectes importantes d'objets du patrimoine culturel sénégalais et de l'Afrique francophone. Cf. Archives du Sénégal, O604(31). Voyages et missions scientifiques, 1932-1942.

[6] En France, plusieurs expositions nationales et universelles étaient organisées à Paris (en 1855, 1867, 1878, 1895, 1889, 1900, 1907), à Lyon (en 1894, 1914), à Marseille (en 1906, 1922), et la plus retentissante fut l'exposition coloniale de 1931 qui s'était tenue à Paris au Bois de Vincennes. Pour ce qui concerne le Sénégal (*cf.* David, 2006).

[7] En Afrique occidentale française, Louis Faidherbe avait créé en 1863 à Saint-Louis (Sénégal) un « Musée industriel, ethnographique et d'histoire naturelle ». Avec la disparition de ce premier musée de Saint-Louis, les fonds étaient transférés à Dakar en 1869, sous le nom de « Musée de Dakar ». Ces collections étaient intégrées à l'institut de recherche scientifique nommé Institut Français d'Afrique Noire (IFAN), créé en 1936 à Dakar. Elles étaient par la suite enrichies par de riches collections provenant des différentes colonies d'AOF et d'AEF ; des expositions temporaires étaient régulièrement organisées. En 1954, le Musée historique de l'Afrique Occidentale Française fut inauguré à Gorée. Aussi, un nouveau musée ethnologique dénommé Musée Michel Adanson fut ouvert à Saint-Louis en 1956.

Published in : TINE, Benoit (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

linguistiques, culturelles, sociales, religieuses, etc. La construction de l'État-nation, soutenue par l'idéologie de la négritude, avait comme soubassement la réhabilitation et la patrimonialisation officielle des symboles et valeurs hérités des ancêtres et du passé négro-africain. Des identités et mémoires locales, promues patrimoine national, étaient mises en scène dans les nouveaux emblèmes de la jeune République, notamment le drapeau, l'hymne national et l'hymne de la jeunesse, les distinctions honorifiques (Ordre national du Lion), les sceaux et devises (Djigo, 2015a). Ces emblèmes symbolisent la savane sahélo-soudanienne et la mythologie africaine (les couleurs, le lion et le baobab), tout en faisant l'éloge « des héros » ayant résisté à la conquête coloniale. Ces figures de proue sont institutionnalisées et constamment convoquées dans les symboliques et devises du Sénégal. Elles s'imposent comme repères identitaires en vue d'affirmer la grandeur de la nation ; leurs vertus[8] sont perçues comme références communes pouvant aider à réaliser le rêve du développement économique. En même temps, les autorités lançaient la collecte, la conservation et la promotion des formes d'expressions culturelles et artistiques des différentes communautés linguistiques du pays[9]. Parallèlement, étaient menées des initiatives de définition d'une politique cohérente en vue de la promotion des langues nationales[10].

L'État indépendant capitalisait aussi le legs colonial dans le domaine culturel, administratif, institutionnel, infrastructurel et intellectuel. L'élite dirigeante endossait les différentes formes de l'action culturelle ainsi que les méthodes de patrimonialisation et les argumentaires de classement sur la liste des monuments historiques, institués par le colonisateur. La consécration de cette politique de mise en patrimoine, d'inspiration occidentale, était le classement de quarante-huit sites et monuments historiques sur la liste nationale[11]. Par ailleurs, l'île de Gorée[12] était promue à l'échelle internationale comme patrimoine mondial et inscrite sur la Liste Unesco en 1978 (Unesco, 1985). Aussi, au moment de l'accession à l'indépendance, le Sénégal choisissait le français comme la langue officielle du pays. Les établissements culturels hérités de la colonisation étaient restructurés et renforcés en nombre dans l'optique d'illustrer la négritude et la richesse du patrimoine négro-africain, la diversité culturelle et l'unité de la na-

[8]Le *jom*, le *ngor*, le *muñ*, le *kersa* et la *teranga* (ces termes wolof signifient respectivement le courage, l'honneur, la patience, la dignité, l'hospitalité) sont des vertus constitutives de la philosophie morale collective et font encore la fierté des Sénégalais. En fait dans les mémoires collectives, les exploits des résistants à la colonisation exaltent des valeurs guerrières et des vertus, fondements essentiels de l'identité et du nationalisme sénégalais.

[9]C'est dans ce cadre qu'étaient créés les Archives Culturelles du Sénégal en 1967, le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar en 1963, la Direction de l'Alphabétisation en 1970, le Centre d'Etudes des Civilisations en 1970, le Laboratoire des littératures et civilisations de l'IFAN en 1975, l'Ensemble lyrique traditionnel et l'Ensemble national de ballets (la Linguère et Sira Badral) en 1961, etc.

[10]Six langues étaient promues au rang de langues nationales par le décret présidentiel n° 71-566 du 21 mai 1971. Il s'agit du *Wolof*, *Pulaar*, *Seereer*, *Joola*, *Manding*, *Soninke*. Une codification stabilisée de ces langues est effectuée et elles sont dotées d'un alphabet en caractère latin. Certaines de ces langues étaient enseignées dans les établissements scolaires.

[11]Poursuivant le travail déjà entamé pendant la colonisation, la Direction du Patrimoine Historique et Ethnographique (DPHE) avait organisé des missions de recensement des sites et monuments historique du Sénégal. A l'issue de ces missions deux nouveaux textes de loi (abrogeant la loi coloniale n° 56-1106 du 3 novembre 1956) régissent le patrimoine culturel. Il s'agit de la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes ; le décret d'application n° 73-746 du 8 août 1973 qui permet une inscription sur la liste nationale en fonction de l'intérêt historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. L'arrêté ministériel n° 12619 MC-DPN-DSMH-BE en date du 15 octobre 1979 portait publication de la liste des quarante-huit monuments et sites historiques classés.

[12]L'île de Gorée est instrumentalisée par les autorités de l'Etat sénégalais postcolonial en tant que symbole des préjudices subis par la race noire (la traite négrière et la colonisation) (*cf.* Quashie, 2009).

Published in : TINE, Benoît (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

tion sénégalaise, le panafricanisme, etc. Le gouvernement du Président Senghor était très dynamique dans la création de nouvelles infrastructures et l'organisation de manifestations culturelles[13], dont certaines ont contribué à faire du Sénégal le point de rencontre de nombreux artistes et savants internationaux. Avec la création d'établissements culturels : tels que l'Ecole des arts (devenue l'Institut national des arts), la Compagnie nationale du Théâtre Daniel Sorano, le Musée Dynamique (Musée d'Art Contemporain), la Manufacture Nationale de Tapisserie, l'Ecole de danse Mudra-Afrique, etc., le Président Senghor favorisait la création de nouveaux arts plastiques, visuels et scéniques issus d'une synthèse de l'art nègre ancien et de la culture occidentale. Ces arts nouveaux entendaient prendre source et inspiration dans l'héritage ancestral (le rythme et la danse, l'émotivité et la sensibilité, l'image analogique et le parallélisme asymétrique, le vécu socio-culturel, etc.) tout en étant en harmonie avec les expressions et méthodes artistiques occidentales et contemporaines. Ils devaient révéler et diffuser l'identité culturelle et le patrimoine négro-africains.

Les successeurs de Léopold Sédar Senghor, en l'occurrence les Présidents Abdou Diouf (1981-2000), Abdoulaye Wade (2000-2012) et Macky Sall (2012-2024) se sont inscrits dans la continuité du modèle de gestion patrimoniale et de développement culturel hérité de la colonisation. De plus le Sénégal a obtenu de nouvelles inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco : le parc national de Niokolo-Koba et le parc national des oiseaux du Djoudj (1981) ; l'île de Saint-Louis (2000) ; les cercles mégalithiques de Sénégambie à Wanar et Sine Ngayène (2006) ; le *kankurang* ou rite d'initiation en société manding (2008), le Delta du Saloum (2011) ; les paysages culturels Bassari, Peul et Bedik (2012), l'art culinaire du ceebu jën, un plat national (2021)[14]. Cependant la pénurie des ressources financières- engendrée par la crise économique des années 1980-90, qui était renforcée par la dévaluation du franc CFA en 1994- constituait un frein à la continuité de la politique culturelle ambitieuse déployée au Sénégal au cours des deux premières décennies après l'indépendance. L'insuffisance des ressources compliquait la poursuite de l'édification du réseau des infrastructures et rendait hypothétique toute politique de maintenance, d'entretien, de réhabilitation du patrimoine culturel et des équipements existants et d'intégration touristique. La politique de développement culturel et de préservation du patrimoine, impulsée par le Président Senghor, était lourdement affectée par la conjoncture économique. Elle subissait les contrecoups du plan de redressement économique et financier initié en 1979 et suivi à partir de 1980 par les différents épisodes d'ajustements structurels, appliqués au Sénégal entrainant des contraintes budgétaires (Djigo, 2015a). Dans la logique de restreindre les dépenses de l'État, les institutions culturelles s'étaient peu à peu engourdies et « ensommeillées ». Certains établissements étaient privatisés, d'autres étaient supprimés en 1990[15] (le Musée Dynamique, le Centre d'Études des Civilisations, les Archives Culturelles et le Commissariat général des expositions d'art sénégalais à l'étranger). Les institutions survivantes étaient confrontées à des difficultés matérielles, financières et à la diminution de leurs personnels (qui se traduisait

[13] Le Festival Mondial des Arts Nègres fut organisé à Dakar en 1966 (*cf.* Djigo, 2020), plusieurs colloques et expositions, initiés par le Président Senghor, s'étaient tenus à Dakar.

[14] À propos des sites du patrimoine mondial de l'Unesco, voir le site Web Sénégal – UNESCO Convention du patrimoine mondial, dernière consultation le 27 juillet 2023.

[15] Pour plus d'informations à propos du démantèlement des structures culturelles, *cf.* Djigo (2015a).

Published in : TINE, Benoit (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

par des départs volontaires pour certains agents alors que d'autres étaient affectés à l'Éducation Nationale).

Avec la rareté des ressources, qui accentuait les clivages sociaux et l'effritement des valeurs dites traditionnelles, le gouvernement du Président Abdou Diouf était contraint d'adopter une nouvelle stratégie. Cette attitude visait à faire face aux fléaux et à sauvegarder l'identité sénégalaise (conflit en Casamance, divers mouvements de contestation estudiantins et syndicaux). La seule alternative pour affronter l'avenir et maintenir l'unité et la fraternité de la nation, paraissait être un retour à l'héritage historique et culturel, aux sources de valeurs ancestrales perçues comme fondements de l'identité nationale (Tambadou, 1996). C'est ainsi qu'émergeait l'idéologie du « sursaut national » qui mena à l'élaboration d'une « Charte culturelle nationale », publiée en 1989 par une commission mobilisant diverses compétences (République du Sénégal, Ministère de la Culture, 1989, *Charte culturelle nationale*). Tandis que la négritude de Senghor débordait les frontières nationales en donnant la priorité à la promotion du patrimoine culturel négro-africain, le « sursaut national » de Diouf annonçait un retour aux sources de valeurs sénégalaises présupposées. À partir des années 90, l'Etat renouait avec le développement culturel[16], la promotion des langues nationales et l'amélioration de leur transcription[17], la valorisation du patrimoine et d'un panthéon national. Les symboles et insignes nationaux sont revisités et la fabrique de « héros nationaux et locaux » était mise en marche. Ces repères symboliques de l'identité collective sont réappropriés comme modèles pour la jeunesse et pierres de touche pour les entreprises à venir. C'est ainsi que l'État ordonnait la commémoration du centenaire de la mort de Lat-Dior Ngoné Latyr Diop en octobre 1986[18]. Dans cette même logique, des rues, des places et des écoles sont baptisées ou rebaptisées sous le nom de parrains locaux proches des gens et distingués dans leur communauté voire à l'échelle nationale. Aussi, des statues coloniales sont déboulonnées puis déplacées dans d'autres endroits où elles sont loin d'attirer l'attention du passant ; elles sont remplacées par de nouvelles œuvres d'artistes sénégalais[19].

[16]La redynamisation du développement culturel par l'Etat avait impulsé la création de nouvelles infrastructures et des initiatives culturelles : la Galerie nationale d'art, le Village des arts, la Maison de la culture Douta Seck sont mis en place ; extension du Musée d'Art africain de Dakar ; réouverture de la section d'art dramatique du Conservatoire de Dakar. Le Salon national du livre et de la lecture, le Festival international de jazz de Saint Louis, la Foire internationale du livre et du matériel didactique, les Rencontres cinématographiques de Dakar (Recidak) étaient, entre autres, de nouvelles initiatives de développement culturel lancées par le Gouvernement d'Abdou Diouf. Les Grands Prix annuels du président de la Ré pour les Arts et pour les Lettres sont institués en 1990. S'en était suivie, l'extension du Grand Prix aux arts scéniques, c'est à dire à la musique, à la danse et au théâtre. La même année, l'Etat a lancé une manifestation culturelle qui renouait avec les années Senghor : la Biennale des Arts et des Lettres de Dakar, devenue à partir de 1996 « la Biennale de l'Art Africain Contemporain » ou Dak'Art.

[17]Un Ministère délégué chargé de l'Education de base et de la promotion des langues nationales du Sénégal est créé en 1991.

[18]A propos de la commémoration du centenaire de la mort de Lat-Dior, *cf.* les articles « Hommage à la resistance sénégalaise », *Le Soleil* du 18-19 octobre 1986, pp-4-5 ; 25-26 octobre, p. 10-24 ; 27 octobre, p. 2-4 ; 28 octobre, pp-2-7 ; 31 octobre-1er et 2 novembre, p. 10.

[19]Ce fut le cas, à Dakar, de la statue coloniale communément appelé « Demba et Dupont » représentant deux soldats : l'un français, l'autre symbolisant un tirailleur sénégalais. Elle fut érigée en 1923 à la mémoire des morts des troupes de l'AOF ayant participé à la première guerre mondiale ; elle se dressait au Rond-Point de l'Etoile, ex Place Tascher rebaptisée Place Soweto et fut remplacée par la statue *Lutte pour la libération* de Tafsir Momar Guèye. La mesure concernait aussi la statue représentant Faidherbe, qui se dressait devant le Palais de la République. Ces statues ont été démontées dans la nuit du 13 au 14 août 1983 et transférées au cimetière catholique de Bel-air ; celle représentant Faidherbe est actuellement conservée au Musée des Forces Armées (créé en 1997) et celle de « Demba et Dupont » a été récupérée sous le magistère du Président

Published in : TINE, Benoît (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

Le gouvernement d'Abdou Diouf s'est beaucoup investi en faveur d'un retour aux racines sénégalaises et de la promotion des figures historiques locales, comme moyen d'affronter les défis engendrés par la crise économique. La magistrature du Président Abdoulaye Wade est aussi marquée par la relecture de la mémoire coloniale ; mais également par les mises en scène de sa personnalité, de ses idées sur le panafricanisme et le libéralisme démocratique. Dans ses stratégies d'hégémonie politique et d'apaisement social, des commémorations et d'ambitieux projets culturels sont initiés. Ces initiatives puisaient leur inspiration dans le répertoire de l'héritage colonial et des projets culturels du Président Senghor et de son successeur le Président Abdou Diouf. Le Président Macky Sall s'est inscrit dans la continuité des projets d'aménagement culturel ainsi que ceux de développement du secteur du cinéma et de l'audiovisuel ébauchés par son prédécesseur le Président Abdoulaye Wade. Il poursuit et parachève une bonne partie du projet des « Sept Merveilles »[20] du parc culturel lancé par le Président Abdoulaye Wade. Il a aussi mis l'accent sur l'épanouissement des cultures urbaines et des industries créatives comme levier de développement économique et social endogène. Depuis les alternances politiques, avec l'arrivée d'Abdoulaye Wade au pouvoir (2002-2012) puis de Macky Sall (2012-2024), les budgets alloués au secteur de la Culture ont significativement progressé, notamment de 2006 à 2011[21] et de 2012 à 2022[22]. Cet accroissement est lié, entre autres, à l'organisation de la troisième édition du Festival Mondial des Arts Nègres (FESMAN), plusieurs fois reportée, tenue à Dakar du 10 au 31 décembre 2010. Par ailleurs, le Fonds de Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuel (Fopica)[23] est doté d'un montant de plus d'un milliard de Francs CFA en 2014, puis augmenté à deux milliards de Francs CFA en 2021[24]. En outre, le Fonds de Développement des Cultures Urbaines (FDCU) – créé en 2017 – rebaptisé Fonds de Développement des Cultures Urbaines et des Industries Créatives (FDCUIC) est doté d'un budget de 300 millions de Francs CFA lors de sa création, puis de 600 millions de FCA en 2019 et augmenté à un milliard de Francs CFA en 2023[25]. Compte tenu de la crise sanitaire causée par le coronavirus, le Président Macky Sall a octroyé, dans le cadre du Fonds de riposte Force covid 19 en 2020, trois milliards de Francs CFA au secteur des Arts et de la Culture. De plus, ajoute, l'État pérennise et accroit la subvention pour la biennale de Dakar, le

Wade. A propos de l'histoire de ces statues, *cf.* Archives nationales du Sénégal, sous-séries 4P1501à 4P1507. « Les statues de la place Tascher et de Faidherbe enlevées », *Le Soleil* du 17 août 1983, p. 3.

[20] Ce projet des "Sept Merveilles" du parc culturel est constitué du Musée des Civilisations noires (inauguré le 6 décembre 2018), du Musée d'art contemporain, de la Bibliothèque nationale, des Archives nationales, de l'École des Beaux-Arts, de l'École d'Architecture et du Palais de la musique.

[21] Le budget est 3.782.712.381 FCFA en 2006 et de 14.033.470.075 FCFA en 2009, il est de 30.258.759.987 FCFA en 2010 et de 39.278.324.653 FCFA en 2011 (Source : Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIOP) – Direction Générale du Budget, Ré
Sénégal).

[22] Le budget est de 6.552.992.866 FCFA en 2012 et de 31.332.614.323 FCFA en 2014, il est de 26.942.046.896 FCFA en 2021 et de 33.363.666.464 FCFA en 2022 (Source : Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIOP) – Direction Générale du Budget, République Sénégal).

[23] Le FOPICA est institué par la loi n° 2002-18 du 15 avril 2002 portant règles d'organisation des activités de production, d'exploitation et de promotion cinématographiques et audiovisuelles.

[24] À propos des budgets et informations relatives au FOPICA, voir le site Web Promotion – FOPICA, consulté le 10 juillet 2023.

[25] À propos du FDCU et du FDCUIC voir les sites Fonds de développement des cultures urbaines et des industries créatives (FDCUIC) : Le PR a signé le décret créant l'EPIC – Ministère de la Culture et du Patrimoine Historique ; | Diversité des expressions culturelles (unesco.org), dernière consultation le 20 juillet 2023.

Published in : TINE, Benoit (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

« Dak'Art », avec une hausse d'un milliard de FCA en 2022. Toutefois l'augmentation des budgets ne parvient pas à masquer les failles contenues dans le système de gestion de la Culture, car ce secteur est secoué par de multiples restructurations institutionnelles. Le Ministère de la Culture a connu une certaine instabilité aussi bien dans l'option des appellations[26] que dans les nominations à la tête de l'institution : dix Ministres sont nommés entre 2000 et 2010 ; trois différentes personnes ont occupé le poste de Ministre de la Culture entre 2012 et 2014. Ces réajustements ont endigué la mise en place d'une politique culturelle effective avec des objectifs clairement définis. Néanmoins, le Plan National de Développement Culturel (PNDC)[27] est lancé en 2005 ; l'Agenda Culturel National est institué depuis 2004[28]. Ces dispositions ont eu pour corollaire l'accélération des classements de sites et monuments sur la liste du patrimoine culturel national[29], la création du Grand Théâtre de Dakar inauguré le 15 avril 2011, la publication d'une *Histoire générale du Sénégal*[30], la réactivation "annuelle" du Festival national des arts et cultures depuis 2015 (le Fesnac a été institué en 1997 et se déroulait alors tous les deux ans. Les éditions du Fesnac n'ont pas pas été organisées successivement de 2005 à 2012), l'aboutissement du Musée des Civilisations noires (*cf.* Sarr, 2019) – dont le projet a été ébauché par le Président Senghor en 1966 puis relancé par le Président Abdoulaye Wade en 2009 – qui a été inauguré le 6 décembre 2018 par le Président Macky Sall.

La célébration de la « Journée des Tirailleurs Sénégalais » (commémorée pour la première fois le 23 août 2004), diligentée par le Président Abdoulaye Wade, occasionnait la réhabilitation de la statue coloniale « Demba et Dupont ». Cette statue- déboulonnée sous la magistrature d'Abdou Diouf – regagnait à nouveau le décor de la cité dakaroise en changeant tout de même d'emplacement et de thématique mémorielle. Elle se dresse désormais à l'ancienne « Place de la Gare », rebaptisée « Place du Tirailleur ». Cette commémoration visait à immortaliser et à rétablir l'effort méritoire de participation des Tirailleurs Africains à la libération de la France de l'emprise nazie. Par cette célébration de la « Journée du Tirailleur », le Président Wade entendait aussi – partant de la mémoire coloniale, du devoir de reconnaissance et de justice aux anciens combattants (revalorisation de leurs pensions) – bâtir de nouvelles relations entre la France et l'Afrique. Le devoir de mémoire servait aussi de soubassement à

[26] Il y a eu différentes options pour le choix des appellations du Ministère chargé de la Culture depuis 2000. On a eu successivement l'existence d'un Ministère de la Culture et Communication ; Culture, Tourisme et Loisirs ; Culture ; Culture et Patrimoine historique classé ; Culture et cadre de vie ; Culture, Patrimoine historique classé, Langues nationales et Francophonie ; et finalement Culture et Patrimoine historique.

[27] L'objectif de ce programme c'est d'identifier les potentialités culturelles de chaque région et d'organiser des pôles de performance avec les acteurs culturels de la région.

[28] Cf. *Agenda Culturel et Touristique national* 2015, publié en 2015 par le ministère de la Culture et de la Communication, et le ministère du Tourisme et des Transports aériens du Sénégal.

[29] Entre 2000 et 2003, le nombre de sites et monuments historiques classés sur la liste du patrimoine national est passé de 241 à 307. Près de 386 monuments et sites ont été inscrits sur la liste nationale entre 2004 et 2007 ; environ 425 éléments sont répertoriés sur la liste du 30 décembre 2015 (Cf. Arrêté n° 10787 MCC-DPHE du 11 décembre 2000 portant publication de la liste des monuments historiques ; Décret n° 2001-1065 du 11 décembre 2001, relatif à l'établissement d'un inventaire des sites et des monuments du Sénégal présentant un intérêt historique, archéologique, culturel et naturel ; Arrêté n° 001941 MCC-DPC du 27 mars 2003 portant publication de la liste des sites et monuments historiques classés ; Arrêté ministériel n° 23269 en date du 30 décembre 2015, portant publication des sites et monuments historiques classés).

[30] Ce projet éditorial soutenu par l'Etat est initié en 2013 et coordonné par le Pr. Iba der Thiam puis par le Pr. Mamadou Fall. Au total 19 volumes ont été déjà publiés entre 2019 et 2023.

Published in : TINE, Benoît (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

l'aménagement de la Place du Souvenir Africain[31] et l'érection du Monument de la Renaissance Africaine[32]. Ces édifices monumentaux prônent la reconfiguration de la mémoire coloniale, la réhabilitation de l'identité culturelle nègre et des sources historiques nationales et panafricaines.

Les personnalités qui ont dirigé l'État-nation du Sénégal, de 1960 à nos jours, ont incarné différemment, la réhabilitation des identités et valeurs locales. Ces cadres de référence étaient mis en exergue dans les procédures de développement national, de restructuration du legs colonial et d'hégémonie politique. En dépit des tentatives officielles de valorisation du patrimoine local, les autorités politiques semblent être assujetties à des conceptions et formes de patrimonialisation préconisées par le colonisateur. La référence aux traditions et valeurs anciennes s'éloigne de ce dont elle prétend rendre compte (Diagne, 1992). Elle s'inscrit dans les stratégies de légitimation politique et idéologique. Les politiques culturelles ne sont pas tout à fait adaptées aux formes locales de fonctionnement et de mise en valeur du patrimoine. Par conséquent les populations ont encore du mal à comprendre et à s'imprégner du patrimoine institutionnel. A cela s'ajoute l'insuffisance de moyens financiers et de techniciens qualifiés pour rendre effective sur le terrain la sauvegarde des sites et monuments historiques. Il manque un développement des cadres de recherches sur ce patrimoine. Les idéologies et projets culturels grandioses imposés à la population ont parfois soulevé des critiques et réactions virulentes de la part de celle-ci. En marge des dispositifs officiels, des commémorations et des manifestations culturelles organisées par les autorités politiques, se sont accentués la pénurie des ressources, la pauvreté et la précarité des ménages, la désagrégation culturelle et l'effondrement des emplois. Ces contraintes ont obligé une bonne partie de la jeunesse à se mobiliser autour de mouvements de protestation comme le « *set-setal* »[33], le « *bul-faale* »[34], « Y'en a marre »[35], FRAPP-France dégage[36], ou à recourir à l'émigration clandestine vers l'Europe – par la mer avec des embarcations de « fortune » – avec le slogan « *Barça wala Barsàq* »[37]. Les défis et ten-

[31] Après le naufrage du bateau le « Joola », survenu la nuit du 26 septembre 2002, le Sénégal meurtri a rendu hommage aux disparus en organisant des funérailles nationales sur la corniche ouest à Dakar. L'État a décidé de consacrer cet endroit comme un lieu de recueillement et un espace de méditation, qui remémore aussi bien les victimes du naufrage du « Joola » que les héros, les résistants et les figures emblématique du Sénégal et de l'Afrique. La Place du Souvenir, construite à coups de milliards, arbore une esplanade en forme de carte géographique de l'Afrique construite sur les rochers au-dessus de l'océan.

[32] Il a été projeté par le décret n° 2003-593 du 16 juillet 2003 portant création du Monument de la Renaissance africaine. A l'origine de plusieurs polémiques – formulées notamment par Ousmane Sow Huchard (qui serait l'auteur de la maquette initiale et aurait suggéré l'idée à Me Wade) et par des politiciens, des économistes, des membres de la société civile, des religieux, etc. – le Monument de la Renaissance africaine est une imposante structure en bronze d'une cinquantaine de mètres. Le projet était confié à l'architecte Pierre Goudiaby Atepa. Le monument est érigé sur l'une des collines des Mamelles, alors que celles-ci étaient déjà inscrites dans le patrimoine national protégé, depuis le magistère de Senghor et elles figurent encore sur la liste de classement (sous le nom : Les Mamelles, site géologique). Le Monument de la Renaissance est inauguré le 4 avril 2010, à l'occasion du cinquantenaire de la célébration de l'indépendance du Sénégal, en présence de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement. Le coût du monument est estimé à 16 milliards de FCFA. Le président Wade a réclamé 35% des recettes que vont générer ce monument. Source : Débats sur les chaines de télévisions publiques et privées et la presse écrite sur Internet.

[33] En langue nationale wolof, « *set* » veut dire propre et « *setal* » signifie rendre propre.

[34] « *Bul-faale* » est une expression wolof qui est l'équivalent de « t'occupe pas », « t'en fais pas », « qu'importe » ou encore « laisse faire ».

[35] Ce mouvement de protestation a été lancé en 2011, on y revient un peu plus bas.

[36] Le Front pour une Révolution Anti-impérialiste, Populaire et Panafricaine (FRAPP) est né en 2017. Il vise la souveraineté économique, monétaire et militaire et dénonce notamment la corruption et le mode de gouvernance au Sénégal, le Franc-CFA et les accords de partenariat économique avec la France.

[37] Terme wolof qui veut dire « Barcelone ou la mort ».

Published in : TINE, Benoit (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

sions engendrés par les contraintes financières ont de plus éveillé une fragmentation des identités et une recréation par les communautés des traditions de terroirs.

3 Emergence de nouvelles dynamiques de réappropriation de soi

Depuis la fin des années 1980, les observateurs et les chercheurs ont constaté une floraison, de plus en plus notable, de structures associatives, communautaires et professionnelles. On assiste à l'inscription dans l'espace public de différentes formes d'investissement et de mise en valeur, par un groupe de populations, d'expressions identitaires et religieuses relevant de l'imaginaire ou de la réalité. Les opérations se traduisent par des manifestations culturelles (festivals, journées culturelles, hénné-time, commémorations, fêtes religieuses comme les « *gamou*, *magal*, *berndé* ou *thiant* », etc.) suivant des critères spécifiques allant du traditionnel au religieux et au civique en passant par le local et le familial. Les cérémonies mobilisent des traditions, des langues, des lieux de mémoire, des valeurs liées à l'islam ou au christianisme, des symboliques historiques et culturelles communautaires. Ce patrimoine identitaire ou religieux est réinventé et réintégré dans un nouveau circuit de prestige ostentatoire et concurrentiel, de reconnaissance, de valorisation, d'institutionnalisation et de marchandisation (Djigo, 2021). Ces entreprises de préservation patrimoniale visent à redynamiser des cultures villageoises, qui constituaient jusque-là le soubassement des groupes et des identités. Des traditions et valeurs culturelles anciennes – annihilées sous l'influence de contraintes historiques (esclavage, islamisation, christianisation et colonisation) ou dévalorisées par les effets de l'urbanisation et de la mondialisation – sont de plus en plus revisitées et théâtralisées. Ces représentations mémorielles, impulsées par des acteurs culturels et/ou des guides religieux dans un contexte de crises économique et morale, servent à réconforter les repères identitaires et à polariser la jeunesse dans ce patrimoine. Elles mettent en scène le spectacle d'un patrimoine vivant : rites initiatiques, savoir-faire, technologies vestimentaires ou ornementales, chansons, danses et rythmes, cérémonies familiales ou cultuelles, etc. Les représentations donnent l'image d'une tradition séculaire préservée, quitte à la réhabiliter lorsqu'elle était interrompue (Boursier, 2010). Les fresques ou simulacres se réfèrent, le plus souvent, à un passé « précolonial » en partie réinventé et idéalisé. Ces initiatives jouent un rôle important dans le développement des opérations de patrimonialisation institutionnelle de mémoires communautaires et religieuses. Certaines de ces commémorations bénéficient d'une reconnaissance et du soutien de l'Etat en faveur de leur patrimonialisation institutionnel sur le plan national ou international (avec les labels patrimoine mondial de l'Unesco)[38]. Cette patrimonialisation institutionnelle avec des labels nationaux ou mondiaux contribue à accentuer la marchandisation de patrimoines identitaires et à justifier l'effervescence de scénographies ostentatoires pendant les cérémonies commémoratives ou coutumières. En outre, le développement de l'usage des nouveaux dispositifs sociotechniques d'Internet (WhatsApp, YouTube, TikTok, Facebook-Meta, Instagram, X, etc.), comme outils de communication et de diffusion, intensifient la théâ-

[38] C'est l'exemple du grand magal de Touba, institué dans le calendrier officiel des jours fériés depuis 2012 ; le kankurang ou rite d'initiation en société manding et l'art culinaire du ceebu jën, dont l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco a favorisé l'organisation de cérémonies et émissions radio-télévisées au cours desquelles la réappropriation de ces patrimoines génère des reproductions et comportements différents de l'original.

Published in : TINE, Benoît (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

tralisation concurrentielle de mémoires identitaires et d'évènements socioculturels[39]. La mise en scène de références identitaires paraît s'inscrire dans une perspective de réévaluation de valeurs exogènes – très souvent parce qu'elles étaient imposées – et de valeurs préexistantes. Car les mémoires collectives, à travers les médias et les discours d'autorités, « traditionnelle », spirituelle ou temporelle, s'indignent du constat de la déstructuration et de la mauvaise transmission par générations des normes et valeurs dites traditionnelles (Djigo, 2021). Elles exhortent les populations, plus particulièrement la jeunesse, à la réappropriation des valeurs anciennes, à la préservation des identités individuelles, religieuses et communautaires. La mise en scène du patrimoine ancien et l'institutionnalisation du patrimoine religieux relèvent aussi de l'invention et de l'exposition de soi, mais aussi de la fabrication de nouvelles identités. Elles forgent des comportements sociaux et des pratiques culturelles qui sont perceptibles notamment à travers des identités vestimentaires (exemple de la tenue mouride « baay lahat » popularisée par les membres de l'association mouride « Hizbut Tarqiyya », ou les codes vestimentaires des adeptes de l'association « Jamaatoul Ibadou Rahmane »), chorégraphiques (exemple du « doukat » des Baye Fall de la confrérie mouride) ou de l'imagerie religieuse (exemple des peintures murales, dessins ou autres effigies représentant des marabouts soufis). Cette entreprise d'affirmation de soi et de réinvention identitaire est décelable dans les mouvements religieux tels que le mouvement mouride « Hizbut Tarqiyya » de Atou Diagne, les « Moustarchidine wal Moustarchitadi » du marabout tidjane Moustapha Sy, le « Jamaatoul Ibadou Rahmane », le mouvement « Jamra » de Abdou Latif Guèye, le « Mouvement mondial de l'unicité de Dieu » du marabout mouride Cheikh Modou Kara Mbacké, les « Thiantacoune » du Cheikh Béthio Thioune, etc. C'est aussi le cas dans les mouvements « *set-setal* » et « *bul-faale* » initiés par la jeunesse urbaine en quête de nouvelles références.

Au tournant de l'année 1990 naissait à Dakar un mouvement baptisé le « *set-setal* », qui s'était par la suite propagé dans d'autres centres urbains du pays. Excédée par l'insalubrité et les détériorations de structures urbaines, ainsi que les préoccupations socio-politique et morale, la jeunesse déclenchait le « *set-setal* » dans le but de purifier l'environnement et la conscience des hommes. Les jeunes mobilisaient dans leurs fresques et sculptures, embellissant l'espace urbain parfaitement nettoyé, divers symboles de la mémoire locale ou parfois même internationale[40]. Ils s'investissaient dans une opération de réinvention et de réappropriation rationnelle de symboliques locales et de personnages chargés d'histoire et de vertus. Leur entreprise de recréation identitaire se démarquait des mémoires et idéologies produites par la génération des élites coloniales, puis celle nationaliste, qui a accompagné l'accession à l'indépendance du Sénégal. Car ces deux générations d'élites sont considérées par la jeunesse comme étant responsables de sa marginalisation, de la paupérisation croissante liée aux abus de pouvoir et l'échec des politiques de développement. Le nouveau mot d'ordre idéo-

[39]Les festivités et dépenses démesurées liées à l'organisation de cérémonies coutumières et religieuses (mariage, baptême, décès, *gamou*, *magal*, *thiant*, etc) prennent de l'ampleur et dénaturent les traditions préconisées ou les recommandations religieuses. Elles font partie de l'air du temps et sont perçues comme une compétition sociale. Elles participent à la construction d'une image positive et de l'exposition de soi sur les sites de réseaux sociaux.

[40]L'iconographie évoque des scènes de la vie traditionnelle et de la mythologie africaine, des héros de la résistance coloniale, des saints religieux, des figures de l'élite intellectuelle nationaliste, des combattants de la liberté et des droits civils, etc. Cf. le document ENDA 1991 ; Diouf, 1992.

Published in : TINE, Benoit (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

logique lancé par la jeunesse, c'est le travail et la débrouillardise. Cette opération de reformulation des identités est également perceptible dans les mouvements hip-hop et « *bul-faale* ». Ces phénomènes développent des attitudes dénigrantes envers l'État – qui a failli dans sa mission de service public – et à l'égard de l'ordre et du système social traditionnels (la séniorité, le statut social, la conception providentielle du destin, etc.). Ces références anciennes sont perçues par la jeunesse comme des obstacles socioculturels contraignants leur volonté de développement économique et d'ouverture à la civilisation planétaire. Les imaginations culturelles, déployées dans l'espace urbain par une jeunesse en quête d'autonomie, se traduisent dans une synthèse d'éléments issus de l'héritage local et réadaptés à la dynamique du « temps mondial » (Diouf, 2003). Ces cultures urbaines réinventent des expressions artistiques et des symboliques locales (les rythmes, l'habillement, l'iconographie, etc.), tout en restant connectées à une modernité idéalisée et importée de l'Occident, de l'Amérique ou de l'Asie. .

C'est dans cette même dynamique contestataire et autonome que s'inscrit le mouvement « Y'en a marre ». Il est initié, en janvier 2011, par un collectif de journalistes (notamment Cheikh Fadel Barro et Alioune Sané), de rappeurs (dont les célèbres « Fou malade », « Matador », « Thiat »[41]), et d'étudiants. Ce réseau, qui a réussi à catalyser les revendications de la jeunesse et de l'opinion publique sénégalaises, a émergé en réaction aux coupures intensives d'électricité, aux malversations du régime d'Abdoulaye Wade, et aux scandales liés à l'imposition du Monument de la Renaissance Africaine par ce Président. C'est un collectif qui se dit laïc, apolitique et pacifique ; il entend rompre avec les idéologies et la mauvaise gouvernance des soi-disant « pères de l'indépendance ». Ce mouvement vise à construire une nouvelle citoyenneté en forgeant un « nouveau type de Sénégalais » (NTS), actif et porteur des valeurs du changement, du développement, de la liberté et de la démocratie. « Y'en a marre » a organisé en 2011-2012 différentes manifestations, dont les plus populaires étaient les « Foire aux problèmes »[42] et les « sit-in/spectacles » sur la place de l'Obélisque à Dakar. Leur campagne de sensibilisation pour convaincre les jeunes à se doter de cartes d'électeurs[43], seuls gages paisibles pour défaire le régime en place, a largement contribué à l'échec d'Abdoulaye Wade aux élections présidentielles de 2012.

[41] Le porte-parole du mouvement « Y'en a marre » est « Thiat » du groupe de rap « Keur Gui », créé au cours de l'année scolaire 1996-1997, très perturbée par les grèves des mouvements élèves et étudiants. Du temps du régime d'Abdou Diouf, « Thiat » et « Kilifeu », du groupe « Keur gui », étaient emprisonnés en 1998 pour avoir critiqué la gestion de leur ville (Kaolack) par le maire socialiste Abdoulaye Diack. Cf. Niang Sow, Fatou. « Thiat, rappeur et porte-parole du mouvement « Y'en a marre », disponible en ligne sur terangaWeb.com ; Binet, Stéphanie. « Le mouvement Y'en a marre, révolution née d'une coupure d'électricité », *Le Monde*, 12 décembre 2011, consulté le 17 juillet 2023 sur Le mouvement Y'en a marre, révolution née d'une coupure d'électricité (lemonde.fr).

[42] Des stands étaient spécialement aménagés à l'occasion et les représentations imaginatives visaient à replacer les préoccupations des populations au cœur du débat public. Elles dénonçaient la hausse des prix des denrées de première nécessité, « la transhumance des politiciens, comme chez les animaux », les spéculations et malversations foncières notamment à Dakar, l'hypocrisie dans la gestion du conflit en Casamance (la région sud du Sénégal), les difficultés des étudiants et des diplômés-chômeurs, les problèmes des marchands ambulants et des chauffeurs de « cars rapides », l'impunité, le manque de liberté individuelle et collective, etc.

[43] Les animateurs du mouvement ont lancé les slogans « ma carte d'électeur, mon vote », « *daas fanaanal* » (terme wolof qui veut dire se prémunir).

Published in : TINE, Benoît (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

Conclusion

L'héritage culturel du Sénégal a été pendant longtemps mis en scène suivant différents registres et sphères. Du côté de l'État, les initiatives de patrimonialisation et de valorisation de l'héritage culturel répondent d'abord à des enjeux politiques. Soucieux de graver dans les mémoires les références physiques et identitaires imputables à la colonisation, les Français ont déployé au Sénégal la notion de patrimoine culturel, telle qu'elle est perçue dans les milieux scientifique et officiel. La mise en œuvre de ce concept permit la protection officielle de monuments architecturaux coloniaux, de sites archéologiques et historiques, d'objets et traditions symboliques des sociétés locales. Ce modèle de patrimonialisation institutionnelle est reproduit par les autorités du Sénégal indépendant dans les différentes phases de construction et développement de l'État-nation. Les défis culturels et économiques, la volonté de préserver l'identité sénégalaise tout en capitalisant l'héritage colonial ont amené les dirigeants à mobiliser les sources historiques justificatives. L'objectif, c'est de modeler un nouveau citoyen ou « *homo senegalensis* ». La réinvention du patrimoine ancien par différents groupes de population relève de la volonté de constructions ou de révélations identitaires, une réappropriation ou une exposition de soi, un besoin de retrouver des racines perdues. À travers ces différentes initiatives de patrimonialisation et de valorisation de l'héritage culturel se dessinent différents types de patrimoines : un patrimoine institutionnel, très souvent matériel, dont la reconnaissance et la protection restent et relèvent uniquement du domaine de l'État ; un patrimoine social ou identitaire ancestral préservé ou réinventé par les populations.

Références bibliographiques

Boursier Jean-Yves, 2010, *La fabrique du passé. Construction de la mémoire sociale : pratiques, politiques et enjeux*, Nice, Les éditions Ovadia.

BRUNEL Mathieu Ismaël, 1892, *Le Général Faidherbe*, Paris, Librairie Ch. Delagrave.

Dembélé Anna Absa, 2001, *Le Sénégal dans les collections du musée de l'Homme : histoire et processus de collectes*, Thèse du Muséum National d'Histoire Naturel, Paris.

Diagne Souleymane Bachir, 1992, « L'avenir de la tradition », *dans* Momar-Coumba Diop (dir.), *Sénégal. Trajectoires d'un Etat*, Dakar : Codesria/Karthala, p. 279-298.

DIALLO Thierno, 1966, *Catalogue des manuscrits de l'IFAN : fonds vieillard, Gaden, Brevié, Figaret, Shaykh Mousa Kamara et Cremer en langues arabes, peule et voltaïque*, Dakar, UCAD-IFAN (« Catalogues et documents » XX).

DIOUF Makhtar, 1992, « La crise de l'ajustement », dans *Politique Africaine*, n° 45, p. 62-85.

Diouf Mamadou, 2003, "Engaging post-colonial cultures : African youth and public space", dans *African Studies Review*, vol. 46, number 1, p. 1-12.

Diouf Mamadou, 1992, « Fresques murales et écriture de l'histoire- Le Set/Setal à Dakar », dans *Politique Africaine*, n° 46, p. 41-54.

Djigo Adama, 2021, « Patrimoine national et patrimonialisation au Sénégal (XIX^{e}-XXI^{e} siècles) : Discours, pratiques et enjeux » dans Stéphane Olivesi & Anne-Claude Ambroise-Rendu (dir.), Patrimoine et Patrimonialisation : Les inventions du capital historique (XIX^{e}-XXI^{e} siècles), Clamecy, Presses universitaires de Grenoble, p. 91-125.

Djigo Adama, 2020, « Le 1er Festival Mondial des Arts Nègres de Dakar 1966 : démonstration des patrimoines, incubation d'idées et de pistes pour l'avenir », dans Ibrahima Wane & Saliou Mbaye (dir.), *Le 1er Festival Mondial des Arts Nègres : Mémoire et actualité*, Dakar, L'Harmattan, p. 151-166.

Djigo Adama, 2015a, *Histoire des politiques du patrimoine culturel au Sénégal (1816-2000)*, Paris, L'Harmattan.

Published in : TINE, Benoit (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366

Djigo Adama, 2015b, « Patrimoine culturel et identité nationale : construction historique d'une notion au Sénégal », dans *Journal des Africanistes*, tome 85, p. 312-357.

ENDA, 1991, *Set-setal : des murs qui parlent, nouvelle culture urbaine à Dakar*, Dakar, ENDA.

LY Abdoulaye, 1993, *La compagnie du Sénégal*, Dakar-Paris, IFAN-Karthala.

Mbaye Saliou, 1995, « Archives, Bibliothèques et Musées au service de la conservation du patrimoine : le trésor de Ségou », *dans* Michèle Périssère (éd.), *ICMAH Congrès*, 14-19 mars 1994, éd. ICMAH, p. 41-43.

Quashie Hélène, 2009, « L'île de Gorée, patrimoine mondial de l'Unesco : les contradictions mémorielles d'un site classé et habité », dans *Africa e Mediterraneo* 65-66, p. 61-68.

Sarr Mohamed Mbougar, 2019, « Le Musée des civilisations noires a ouvert ses portes à Dakar », dans *Hommes & Migrations*, n° 1326, 2019/3, p. 170-170.

SÉnÉgal (RÉPUBLIQUE DU) MinistÈre de la Culture, 1985, *Charte culturelle du Sénégal*, Dakar, Ministère de la Culture du Sénégal.

Tambadou Moustapha (éd.), 1996, *Les convergences culturelles au sein de la nation sénégalaise*, Actes du colloque de Kaolack, 8-13 juin 1994, Dakar : Ministère de la Culture-Mission française de coopération.

Unesco, 1985, *Gorée. Île-mémoire. Campagne internationale pour la sauvegarde de Gorée*, Gand (Belgique), L. Vanmelle.

Vernières Michel, 2015, « Le patrimoine : une ressource pour le développement », dans *Techniques financières et développement*, n° 118, p. 7-18.

Published in : TINE, Benoît (dir.), *Revue Internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) No. 4. Espaces, patrimoine et développement durable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005366, doi : 10.17184/eac.9782813005366